

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 9 février 2026 :

- **Règlement 870 décrétant l'acquisition d'un camion 12 roues pour la Direction des infrastructures et de l'ingénierie et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin**
 - Règlement ayant pour objet de décréter un emprunt au montant de 464 000 \$, sur 10 ans, pour l'acquisition d'un camion 12 roues pour la Direction des infrastructures et de l'ingénierie.

Le règlement 870 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 mars 2026.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 870 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 24 MARS 2026.

Me Caroline Dion, notaire
Directrice des affaires juridiques et greffière